

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Accroître la valeur ajoutée des fromages (Mo. 18.3711)

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ziehli, Karel

Citations préféré

Ziehli, Karel 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Accroître la valeur ajoutée des fromages (Mo. 18.3711), 2019 - 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 24.06.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Agriculture	1
Produits alimentaires	1

Abréviations

WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats

CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national

Chronique générale

Economie

Agriculture

Produits alimentaires

MOTION
DATE: 21.03.2019
KAREL ZIEHLI

Après s'être penchée sur les trois initiatives cantonales (fribourgeoise, jurassienne, genevoise) traitant de la gestion du lait produit en Suisse, la CER-CN a décidé de déposer une motion intitulée «**Fromages. Accroître la valeur ajoutée**». La commission souhaite que le lait destiné à la production de fromages soit plus soutenu. Le supplément demandé devra être directement versé aux producteurs et productrices de lait et non pas aux transformateurs. Le supplément devra être échelonné selon le taux de graisse dans le lait, afin d'éviter d'inciter à la production de fromages de basse qualité. La CER-CN souhaite également que la transparence augmente afin que les prix minimaux soient respectés, comme expliqué par le rapporteur francophone de la commission, Jean-Paul Gschwind (pdc, JU). Guy Parmelin s'oppose à cette motion, argumentant que des instruments sont prévus dans la prochaine politique agricole afin d'améliorer la situation. De plus, la solution proposée par la commission risquerait d'être administrativement lourde à mettre en place.

C'est une large alliance regroupant des membres de tous les partis qui accepte finalement cette proposition de la commission (117 voix pour, contre 38 et 13 abstentions).¹

MOTION
DATE: 15.12.2021
KAREL ZIEHLI

Le lait transformé en fromage devrait pouvoir bénéficier d'une aide supplémentaire suite à la décision du Conseil des Etats de soutenir une motion de la CER-CN en la matière. Mais, contrairement au Conseil national, la chambre haute ne veut pas que ce soutien soit échelonné selon la teneur en graisse du fromage, acceptant donc une version modifiée de la motion originale. Cela aurait impliqué une surcharge administrative trop lourde selon la CER-CE. Bien que le Conseil fédéral s'y soit opposé, redoutant notamment les effets à long terme en cas d'augmentation de l'offre de lait, la motion n'a rencontré aucun problème à trouver une majorité en sa faveur (36 voix contre 5).²

MOTION
DATE: 16.03.2022
KAREL ZIEHLI

Une courte majorité (89 contre 80 et 7 abstentions) du **Conseil national veut en rester avec la motion initiale** et rejette la proposition de modification faite par sa chambre sœur. Cette dernière ne souhaitait, en effet, pas échelonner le soutien aux producteurs et productrices selon la teneur en graisse du fromage. La chambre basse, contre l'avis de la majorité de la CER-CN, qui aurait préféré enterrer cette motion faute de base légale, a donc décidé de soutenir et de renvoyer ce texte au Conseil des Etats pour une nouvelle décision. C'est une coalition formée d'une majorité de membres de l'UDC, du Centre et de quelques élu.e.s d'autres partis qui s'est imposée.³

MOTION
DATE: 14.06.2022
KAREL ZIEHLI

La motion a été définitivement rejetée par un Conseil des Etats unanime. La chambre haute devait à nouveau se prononcer sur la version originelle du texte, alors qu'elle aurait préféré s'en tenir à sa version modifiée – une version dont le Conseil national n'a pas voulu. Selon la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) et le Conseil fédéral, le texte d'origine entraînerait une surcharge administrative conséquente pour la branche laitière.⁴

1) AB NR, 2019, S. 554 f.

2) AB SR, 2021, S.1394

3) AB NR, 2022, S.488 ff.

4) AB SR, 2022, S.516